



Peut-il y avoir deux magasins de vêtements dans une même commune

Par **nanou58**, le **12/03/2015** à **12:44**

BONJOUR marque de politesse

J'habite dans un petit village (1280 habitants l'hiver et 1300 l'été). Puis-je ouvrir un magasin de vêtements s'il en existe déjà un ? La mairie a un avis défavorable à ce sujet. Le maire dit ne pas vouloir faire de la concurrence au commerce déjà en place. Pouvez-vous m'indiquer si j'ai le droit d'ouvrir ce commerce de vêtements. Merci

Par **Lag0**, le **12/03/2015** à **13:29**

Bonjour,
Dans les petites stations de sport d'hiver, il y a bien parfois 20 magasins de skis et d'équipement...

Par **nanou58**, le **12/03/2015** à **13:32**

Bonjour. Merci pour cette réponse. J'avais entendu dire que les ouvertures de commerce étaient autorisées en fonction du nombre d'habitants. Vous voulez donc dire que j'aurais le droit d'ouvrir ce magasin ?